

## Communiqué de presse

Mardi 18 octobre 2022



### accueille les projets de friche des collectivités 180 collectivités ont été accompagnées Bilan et pistes de solutions à découvrir lors du webinaire du 7 novembre 2022

Sur les territoires au marché foncier détendu, les sites artificialisés qui ont perdu leur usage ne se recyclent pas sans intervention des pouvoirs publics. En métropole, nous estimons à 6 500 le nombre de friches bénéficiant d'une réelle volonté politique de réhabilitation\*. Or les petites et moyennes collectivités n'ont pas toujours toutes les compétences techniques en interne pour faire face à ces chantiers.

Après 2 ans d'existence et 180 collectivités accompagnées, le service public UrbanVitaliz, porté par le Cerema, dresse un **bilan des problématiques qui reviennent le plus souvent** sur leurs projets friches.

Près des ¼ des collectivités de petite et moyenne taille (**72 %**) qui portent un projet de réhabilitation de friche rencontrent des **difficultés à le financer**. C'est pourtant loin d'être le seul blocage : **41 %** ont besoin de **compétences externes** difficiles à identifier, près de **20 %** achoppent sur la recherche d'un **porteur de projet**, **21 %** sur la question de la **maîtrise foncière**, **17 %** sur la **définition d'un usage futur pour le site**.

*« La collectivité sera confrontée à plusieurs de ces écueils, en fonction de l'avancement du projet. La réhabilitation d'une friche, c'est un assemblage unique de difficultés et d'opportunités, et c'est pour cela qu'il est compliqué de les faire avancer : il n'y a pas de méthode unique linéaire. C'est pour répondre à cette variété de besoins qu'UrbanVitaliz fait ce travail "d'aiguillage" vers les acteurs, les dispositifs, les solutions, les financements existants » Perrine Rutkowski, Directrice du projet UrbanVitaliz.*

**Ronan Coignard, maire de Concoret (Morbihan, 735 hab.), témoigne de ces difficultés :**

*« On a plusieurs scénarios d'usage pour réhabiliter l'ancien foyer de logements. Cependant toutes les pistes ne sont pas abouties. Il nous faudrait engager un architecte pour ficeler à minima le projet principal (relocaliser le centre d'accueil et d'hébergement), mais la commune ne sait pas comment financer cette prestation... qui est pourtant un pré-requis pour postuler à l'appel à projets Fonds friches du ministère par exemple ! »*

Pour présenter ces difficultés et des pistes de solutions,  
Un webinaire aura lieu le **7 novembre 2022 de 14h à 15h**.  
**Inscrivez-vous sur [www.urbanvitaliz.fr](http://www.urbanvitaliz.fr).**

\*Source : recoupage entre l'Observatoire de l'EPF Bretagne et des ratios nationaux, et les candidatures à l'AAP Recyclage foncier du Plan de Relance.

—  
**En Bref :**

**UrbanVitaliz** est un service public gratuit à destination des collectivités, porté par le Cerema et cofinancé par la DGALN (ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), la DINUM (direction interministérielle au numérique, service de la Première ministre) et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires). Lancée fin 2020, la plateforme UrbanVitaliz accueille les projets de friche des collectivités, elles y reçoivent des recommandations personnalisées par les urbanistes de l'équipe mais aussi les acteurs publics du territoire.

En savoir + : <https://urbanvitaliz.fr/>

—

**Comment ça marche ?**

1. La collectivité se rend sur UrbanVitaliz.fr où elle saisit une courte description de sa friche, de son projet, de ses blocages.
2. Elle a accès aux ressources déjà en ligne, et l'équipe complète cette première base par des recherches complémentaires selon les besoins diagnostiqués. La collectivité en ressort avec des recommandations d'organismes à contacter, des dispositifs à actionner etc.
3. Elle met en pratique les recommandations qui l'intéressent.
4. Elle peut retourner sur UrbanVitaliz ultérieurement quand elle rencontre un autre besoin ou blocage.



**Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.**

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

---

**CONTACT PRESSE**

**Laila KALAI**

Responsable Communication Domaine Expertise et Territoires

06 64 53 80 42 - [presse@cerema.fr](mailto:presse@cerema.fr)